



Gennevilliers, le 22 mars 2016

## **SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE 2,6 M€ AVEC DPS**

### **Demande sursouscrite de 126,6% ; exercice de la clause d'extension**

**Paris, le 22 mars 2016** – O2i (Alternext : ALODI ; ISIN : FR0010231860), groupe spécialisé dans les domaines de la formation informatique et management, l'édition de logiciels, l'ingénierie informatique et la conception et l'intégration de solutions d'impressions grands formats, annonce ce jour le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ("DPS"), lancée le 1<sup>er</sup> mars 2016.

Au regard du niveau de la demande enregistrée sur le titre, la société a décidé d'exercer l'intégralité de la clause d'extension qui portait sur un nombre maximum de 206 556 actions supplémentaires, soit 11,3 % de l'offre initiale.

Le montant brut de l'opération (après exercice de la clause d'extension pour un montant de 268 522,80 €) s'élève donc à 2 645 804,20 € pour une demande totale d'environ 3 010 129,20 € (soit un taux de souscription d'environ 126,6% par rapport à l'opération initiale hors clause d'extension qui portait sur un montant brut de 2 377 281,4 € dont 1 398 382,70 € provenant de Prologue souscrits à titre irréductible et réductible.

A l'issue de la souscription, 2 035 234 actions nouvelles ont été souscrites à un prix unitaire de 1,30 euros dont 1557 757 à titre irréductible, représentant environ 85,2% de l'offre initiale. La demande à titre réductible a porté sur 757 727 actions nouvelles et ne sera en conséquence que partiellement allouée à hauteur de 477 477 actions nouvelles.

Au total depuis le début de l'année, cette opération porte à 3M€ le montant total des augmentations de capital réussies par le groupe O2i, après prise en compte du placement privé de 0,4 M€ réalisé en février 2016.

Le règlement-livraison ainsi que l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sont prévus le 23 mars 2016. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront négociées sur la même ligne de cotation que les actions existantes sous le code ISIN suivant : FR0010231860.

Il est précisé que la levée de la suspension d'exercice de l'ensemble des BSAAR O2i et que la levée de la suspension de conversion des OCA seront automatiques le lendemain du règlement-livraison des actions nouvelles, soit le 24 mars 2016.

#### **Information du public**

En application des dispositions de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés financiers (AMF), cette émission n'était pas soumise à l'établissement d'un prospectus visé par l'AMF, le montant de l'offre étant compris entre 100.000 € et 5.000.000 € et portant sur des titres financiers qui ne représentent pas plus de 50% du capital de la Société.

#### **Conseil de la Société**

**Allegra finance**

**Contact O2i :** Benjamin ARRAGON – directeur juridique [Communication@o2i.biz](mailto:Communication@o2i.biz)

## A propos de O2i

Le Groupe O2i est présent dans 4 secteurs d'activité :

- La formation informatique et management où il occupe le 2<sup>ème</sup> rang sur le marché français avec plus de 1 600 programmes de stage dispensés dans 35 centres détenus en propre sur l'ensemble du territoire national (enseigne M2i) ;
- L'ingénierie informatique comprenant l'infogérance pour la production graphique, la distribution de matériel professionnel (O2i ingénierie) ;
- L'édition de logiciels pour le management et les plateformes collaboratives pour la production multimédia avec la suite logicielle adiict (enseigne O2i software) ;
- La conception et l'intégration de solutions d'impressions grands formats (enseigne O2i Print).